

ANALYSE DE RISQUES

SUD SERVICES *Port-la-Nouvelle (11)*

Ce document comporte 14 pages

<u>1</u>	<u>05/06/2018</u>	<u>Prise en compte des commentaires de la DREAL</u>	<u>M. GIRARD</u>	<u>C. CHANSSARD</u>
0	16/10/2017	Edition initiale	M. GIRARD	C. CHANSSARD
Rév.	Date	Objet	Rédaction	Vérification & Approbation

LE TABLEAU D'ANALYSE DE RISQUES

1. SYSTEME ETUDIE							
N°	Evènement indésirable	Causes	Conséquences	Mesures de prévention existantes	Mesures de protection existantes	Mesures préconisées	Cotation
Phase :		1.1 PHASE D'EXPLOITATION OU ETAPE DU PROCEDE ETUDIEE			Equipements : Produit :		
	Situations susceptibles d'engendrer des risques pour la sécurité. Elles sont recensées au moyen de l'identification des risques liés aux produits, aux procédés et aux conditions opératoires	Ce sont les conditions, erreurs, pannes ou défaillances qui, seules ou combinées entre elles, sont à l'origine de l'évènement indésirable	Ce sont toutes les conséquences directes ou indirectes que l'évènement indésirable peut entraîner si celui-ci survient. Sans prise en compte des mesures de sécurité existantes	Mesures de prévention existantes qui permettent d'éviter ou de réduire les causes de la déviation Mesures de <u>détection</u> de survenue des causes et de l' <u>évènement indésirable</u>	Mesures de <u>protection</u> existantes qui permettent de limiter les <u>conséquences</u> et de réduire la gravité de cette situation Mesures de <u>détection</u> de survenue des <u>conséquences</u>	Mesures de <u>prévention</u> et de <u>protection</u> préconisées pour éviter ou réduire la probabilité d'apparition de la déviation et/ou limiter les conséquences et réduire la gravité de cette situation	Cotation réalisée pour déterminer les scénarios d'accident à étudier de façon détaillée à l'issue de l'analyse des risques
		Chaque cause est identifiée par une lettre en minuscule	Chaque conséquence est identifiée par un chiffre	Chaque mesure de prévention est précédée d'une lettre minuscule qui indique sur quelle cause la mesure agit.	Chaque mesure de protection est précédée d'un chiffre qui indique sur quelle cause (conséquence) la mesure agit.		O : effets potentiellement attendus hors site I : effets internes, limités au site D : effets attendus pouvant être à l'origine d'un effet domino sur une installation générant des effets hors site

Mesures générales de prévention des sources d'ignition

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des mesures permettant de maîtriser les sources d'ignition sur le site.

Sources d'ignition possible	Mesures de prévention
Travaux par points chauds	Pour tous travaux, mise en place d'un plan de prévention et, si nécessaire d'un permis de feu, pour toutes les zones présentant des risques, en particulier à proximité des installations soumises à la rubrique 2515 Mises en place de consignes
Foudre	Stockage à l'air libre
Electricité statique	Sans objet
Étincelle électrique Matériel électrique défectueux ou inadapté aux zones explosives Court-circuits Étincelle : choc matériel	Stockage à l'air libre Installations 2515.1 mise à la terre si nécessaire
Cigarette	Interdiction de fumer sur les terre-pleins
Engins et camions	Engins conformes à la réglementation en vigueur Voie de circulation des camions éloignée des stockages de matières combustibles
Feux de broussailles	Peu d'espaces verts sur la zone portuaire – Ils sont entretenus
Malveillance	Zone portuaire délimitée par une clôture, qui est interrompue au niveau des entrées, par des portails fermés en permanence ou par une barrière surveillée, et surveillance par caméra assurée 24h/24. Un système similaire sera mis en place sur la plate-forme nord

Tableau 1 : Mesures générales de prévention des sources d'ignition

Découpage fonctionnel

1.	TRANSIT DE PRODUITS COMBUSTIBLES	5
1.1	DECHARGEMENT ET TRANSFERT VERS LES AIRES DE TRANSIT.....	5
1.2	TRANSIT SUR LES AIRES DE TRANSIT OU DE TRANSPORT	6
1.3	TRANSPORT PAR LES ENGINS DE MANUTENTION POUR MISE A QUAI PUIS CHARGEMENT	9
2.	TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX INERTES OU PULVERULENTS	10
2.1	DECHARGEMENT ET TRANSFERT VERS LES AIRES DE TRANSIT.....	10
2.2	TRANSIT SUR LES AIRES DE TRANSIT OU DE TRANSPORT	10
2.3	ACTIVITES D'ENSACHAGE, CONCASSAGE, TAMISAGE, MELANGE, ETC.	11
2.4	TRANSPORT PAR LES ENGINS DE MANUTENTION POUR MISE A QUAI PUIS CHARGEMENT	12
3.	TRANSIT DE DECHETS NON DANGEREUX.....	13
3.1	DECHARGEMENT ET TRANSFERT VERS LES AIRES DE TRANSIT.....	13
3.2	TRANSIT SUR LES AIRES DE TRANSIT OU DE TRANSPORT	13
3.3	TRANSPORT PAR LES ENGINS DE MANUTENTION POUR MISE A QUAI PUIS CHARGEMENT	13

1. TRANSIT DE PRODUITS COMBUSTIBLES							
N°	Evènement indésirable (EI)	Causes	Conséquences	Mesures de prévention existantes	Mesures de protection existantes	Mesures préconisées	Cotation
Phase :	1.1 <u>DECHARGEMENT ET TRANSFERT VERS LES AIRES DE TRANSIT</u>			Produits : Fardeaux de bois, biomasse, déchets de caoutchouc non dangereux Lieux concernés : Déchargements de navires (quai et aires de bord à quai) / déchargement de trains et camions (aires de transit)			
1.	Inflammation	a – Source d’ignition générale (ex : flamme nue, cigarette, foudroiement, etc.) b - Feu de camion c - Travaux par point chaud d – Incendie à proximité (engins de manutention, stockage présents sur le site, etc.)	1 – Incendie de matières combustibles et dispersion de fumées d’incendie <u>toxiques</u> <u>Non retenu pour les aires de bord à quai du fait de la nature très provisoire du stockage (de l’ordre de quelques jours), du dimensionnement des îlots réalisés dans l’étude de faisabilité (cf. annexe D4) pour limiter les risque d’effets domino et du fait que les aires de bord à quai ne font pas partie du périmètre ICPE</u>	a. Mesures générales de prévention des sources d’ignition (consignes de sécurité, interdiction de fumer sur le site ou d’apporter du feu sous une forme quelconque, maintenance des engins et installations, etc.) b. Entretien régulier des camions par transporteurs – vérification de l’état des pneumatiques b. Stockage de produits combustibles limité dans le camion b et d. Intervention conducteur camion et/ou opérateurs - Refroidissement par mise en œuvre poteaux incendie situés à proximité des zones de stockage b et d. Présence d’extincteurs appropriés sur le camion (feu de pneumatiques) et sur les terre-pleins c. Etablissement d’un permis de feu pour tous travaux point chaud d. Entretien régulier des engins de manutention d. Distance d’éloignement entre différents types de stockage et définition de dispositions d’organisation (cf. étude de faisabilité)	1. Intervention conducteur camion et/ou opérateurs - Refroidissement par mise en œuvre poteaux incendie situés à proximité des zones de stockage et/ou RIA présents dans les hangars 1. Présence d’extincteurs appropriés à proximité Présence permanente de personnels de l’entreprise et du chauffeur pendant l’opération de déchargement Réseau de caméras de surveillance de la zone portuaire Déclenchement du PIP (Plan d’Intervention Portuaire) si nécessaire Intervention des pompiers de Port la Nouvelle en moins de 15 min		I

1. TRANSIT DE PRODUITS COMBUSTIBLES							
N°	Evènement indésirable (EI)	Causes	Conséquences	Mesures de prévention existantes	Mesures de protection existantes	Mesures préconisées	Cotation
Phase :	1.2 <u>TRANSIT SUR LES AIRES DE TRANSIT OU DE TRANSPORT</u>			Produits : Fardeaux de bois, biomasse, déchets de caoutchouc non dangereux Lieux concernés : Aires de transit			
2.	Inflammation	a – Source d’ignition générale (ex : flamme nue, cigarette, foudroiement, etc.) b - Travaux par point chaud c - Incendie à proximité (engins de manutention, stockage présents sur le site, etc.) d- Auto-échauffement de la biomasse e – Présence d’un stockage de déchets non dangereux de verre à proximité d’un stockage de matières combustibles, temps ensoleillé et chaud et ignition d’un incendie par effet loupe f- Incompatibilités entre produits	1 – Incendie de matières combustibles et dispersion de fumées d’incendie toxiques 2- Propagation de l’incendie à un autre stockage 3 - Effet domino sur les installations voisines	a. Mesures générales de prévention des sources d’ignition (consignes de sécurité, interdiction de fumer sur le site ou d’apporter du feu sous une forme quelconque, maintenance des engins et installations, etc.) a- Pas de voies de circulation de la zone portuaire à proximité immédiate des îlots de stockages (ces dernières passeront au plus près à 5 m) b. Etablissement d’un permis de feu pour tous travaux point chaud c. Entretien régulier des engins de manutention c. Engins de manutention garés sur une zone éloignée des terre-pleins après les heures de travail c. Distance d’éloignement entre différents types de stockage et définition de dispositions d’organisation (cf. étude de faisabilité) limitant le risque de propagation d’un incendie ou d’effet domino c- Aucune machine ne sera implantée sur les terre-pleins accueillant ces matières (ou à moins de 10 m). c - Intervention opérateurs - Refroidissement par mise en œuvre poteaux incendie à proximité des zones de stockage d, e- Biomasse : Réalisation de plusieurs rondes de surveillance au cours de la journée (1 le matin et 1	1. Intervention conducteur opérateurs - Refroidissement par mise en œuvre poteaux incendie situés à proximité des zones de stockage 1. Présence d’extincteurs appropriés sur les terre-pleins 2, 3- Distance d’éloignement entre différents types de stockage et définition de dispositions d’organisation (cf. étude de faisabilité) limitant le risque de propagation d’un incendie ou d’effet domino Présence permanente de personnels de l’entreprise et du chauffeur pendant l’opération de déchargement Réseau de caméras de surveillance de la zone portuaire Déclenchement du PIP (Plan d’Intervention Portuaire) si nécessaire Intervention des pompiers de Port la Nouvelle en moins de 15 min		O

1. TRANSIT DE PRODUITS COMBUSTIBLES							
N°	Evènement indésirable (EI)	Causes	Conséquences	Mesures de prévention existantes	Mesures de protection existantes	Mesures préconisées	Cotation
				l'après-midi), avec enregistrement de ces rondes, pour s'assurer de l'absence d'échauffement du stockage de combustibles ; <u>d, e- fardeaux de bois et DND de caoutchouc : Réalisation de rondes régulières de surveillance</u> d- Surveillance régulière des stockages et accrue en cas de temps sec et chaud, avec un suivi régulier de la température de la biomasse tout le long de la durée du stockage e- Stockage de déchets de verre éloignés de min. 10 m de tout stockage de matières combustibles (qu'il soit exploité par SUD SERVICES (ex : biomasse) ou pas) ou mise en place d'un muret de séparation dépassant d'au moins 1 m le plus haut des deux stockages ; e- Stockage de biomasse éloignés de min. 10 m de tout stockage de verre / déchets de verre (qu'il soit exploité par SUD SERVICES ou pas) ou mise en place d'un muret de séparation dépassant d'au moins 1 m le plus haut des deux stockages ; f- Un même terre-plein ne pouvant être exploité par deux sociétés en même temps, deux produits incompatibles ne seront pas stockés sur une même aire de transit ; f- Tous produits incompatibles présents sur des aires de transit voisines seront séparés d'une distance			

1. TRANSIT DE PRODUITS COMBUSTIBLES							
N°	Evènement indésirable (EI)	Causes	Conséquences	Mesures de prévention existantes	Mesures de protection existantes	Mesures préconisées	Cotation
				minimale de 10 m des produits en transit gérés par SUD SERVICES ; f- Nettoyage systématique des terre-pleins (par la CCI) dès enlèvement d'un produit en transit, et en particulier à la fin de la période de location d'un terre-plein, ceci afin d'éviter tout mélange entre produit incompatible. SUD SERVICES s'assurera de sa bonne réalisation.			

1. TRANSIT DE PRODUITS COMBUSTIBLES							
N°	Evènement indésirable (EI)	Causes	Conséquences	Mesures de prévention existantes	Mesures de protection existantes	Mesures préconisées	Cotation
Phase:	1.3 <u>TRANSPORT PAR LES ENGINES DE MANUTENTION POUR MISE A QUAI PUIS CHARGEMENT</u>			Produits : Fardeaux de bois, biomasse, déchets de caoutchouc non dangereux Lieux concernés : Déchargements de navires (quai et aires de bord à quai) / déchargement de trains et camions (aires de transit)			
3.	Inflammation	a – Source d’ignition générale (ex : flamme nue, cigarette, foudroiement, etc.) b - Feu de camion c - Travaux par point chaud d – Incendie à proximité (engins de manutention, stockage présents sur le site, etc.)	1 – Incendie de matières combustibles et dispersion de fumées d’incendie toxiques	a. Mesures générales de prévention des sources d’ignition (consignes de sécurité, interdiction de fumer sur le site ou d’apporter du feu sous une forme quelconque, maintenance des engins et installations, etc.) b. Entretien régulier des camions par transporteurs – vérification de l’état des pneumatiques b. Stockage de produits combustibles limité dans le camion b et d. Intervention conducteur camion et/ou opérateurs - Refroidissement par mise en œuvre poteaux incendie situés à proximité des zones de stockage b et d. Présence d’extincteurs appropriés sur le camion (feu de pneumatiques) et sur les terre-pleins c. Etablissement d’un permis de feu pour tous travaux point chaud d. Entretien régulier des engins de manutention d. Distance d’éloignement entre différents types de stockage et définition de dispositions d’organisation (cf. étude de faisabilité)	1. Intervention conducteur camion et/ou opérateurs - Refroidissement par mise en œuvre poteaux incendie situés à proximité des zones de stockage et/ou RIA présents dans les hangars 1. Présence d’extincteurs appropriés à proximité Présence permanente de personnels de l’entreprise et du chauffeur pendant l’opération de déchargement Réseau de caméras de surveillance de la zone portuaire Déclenchement du PIP (Plan d’Intervention Portuaire) si nécessaire Intervention des pompiers de Port la Nouvelle en moins de 15 min		I

2. TRANSIT DE PRODUITS MINÉRAUX INERTES OU PULVERULENTS							
N°	Evènement indésirable (EI)	Causes	Conséquences	Mesures de prévention existantes	Mesures de protection existantes	Mesures préconisées	Cotation
Phase :	2.1 <u>DECHARGEMENT ET TRANSFERT VERS LES AIRES DE TRANSIT</u>			Produits : Matériaux inertes (carbonate de soude et quartz sous forme de cristaux, granulés ou poudre) Lieux concernés : Déchargements de navires (quai et aires de bord à quai) / déchargement de trains et camions (aires de transit)			
4.	Pas de potentiel de danger identifié						
Phase :	2.2 <u>TRANSIT SUR LES AIRES DE TRANSIT OU DE TRANSPORT</u>			Produits : Matériaux inertes (carbonate de soude et quartz sous forme de cristaux, granulés ou poudre) Lieux concernés : Aires de transit			
5.	Pas de potentiel de danger identifié						

2. TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX INERTES OU PULVERULENTS							
N°	Evènement indésirable (EI)	Causes	Conséquences	Mesures de prévention existantes	Mesures de protection existantes	Mesures préconisées	Cotation
Phase:	2.3	<u>ACTIVITES D'ENSACHAGE, CONCASSAGE, TAMISAGE, MELANGE, ETC.</u>		Equipements : Installations soumises à la rubrique 2515 Produits : Matériaux inertes (carbonate de soude et quartz sous forme de cristaux, granulés ou poudre) Lieux concernés : Aires de transit			
6.	Incendie	a- Dysfonctionnement de l'installation b- Travaux par points chauds à proximité c- Erreur humaine d- Mise en œuvre de produits inflammables	1- Incendie sur l'installation – effets limités 2- Propagation de l'incendie à un stockage 3 - Effet domino sur les installations voisines	a- Maintenance préventive et curative des installations a- Présence systématique d'un opérateur lors du fonctionnement de l'installation en mesure de réagir en cas d'anomalie (arrêt d'urgence sur l'installation) b- Etablissement d'un permis de feu pour tous travaux point chaud c- Mise en œuvre de consignes de sécurité lors de tous travaux c- Opérateur de SUD SERVICES équipé d'un classeur contenant l'ensemble des consignes et procédures en lien avec les activités de SUD SERVICES – rappel régulier d- SUD SERVICES veillera à ce que la société en charge de la maintenance des installations n'emploie pas ce type de produits	1. Intervention conducteur opérateurs - Refroidissement par mise en œuvre poteaux incendie situés à proximité des zones de stockage 1. Présence d'extincteurs appropriés sur les terre-pleins 2 – Pas de stockages de matières combustibles sur les terre-pleins accueillant les installations 2515.1 – éloignement de 10 m si présence de ce type de produits sur un terre-plein voisin 3- Installations éloignées des installations des industriels voisins (min. 10 m) Présence permanente de personnels de l'entreprise et du chauffeur pendant l'opération de déchargement Réseau de caméras de surveillance de la zone portuaire Déclenchement du PIP (Plan d'Intervention Portuaire) si nécessaire Intervention des pompiers de Port la Nouvelle en moins de 15 min		I

2. TRANSIT DE PRODUITS MINERAUX INERTES OU PULVERULENTS							
N°	Evènement indésirable (EI)	Causes	Conséquences	Mesures de prévention existantes	Mesures de protection existantes	Mesures préconisées	Cotation
Phase :	2.4	<u>TRANSPORT PAR LES ENGINS DE MANUTENTION POUR MISE A QUAI PUIS CHARGEMENT</u>		Produits : Fardeaux de bois, biomasse, déchets de caoutchouc non dangereux Lieux concernés : Déchargements de navires (quai et aires de bord à quai) / déchargement de trains et camions (aires de transit)			
7.	Pas de potentiel de danger identifié						

3. TRANSIT DE DECHETS NON DANGEREUX							
N°	Evènement indésirable (EI)	Causes	Conséquences	Mesures de prévention existantes	Mesures de protection existantes	Mesures préconisées	Cotation
Phase :	3.1 <u>DECHARGEMENT ET TRANSFERT VERS LES AIRES DE TRANSIT</u>			Produits : Déchets de métaux non dangereux, déchets non dangereux de verre Lieux concernés : Déchargements de navires (quai et aires de bord à quai) / déchargement de trains et camions (aires de transit)			
8.	Pas de potentiel de danger identifié						
Phase :	3.2 <u>TRANSIT SUR LES AIRES DE TRANSIT OU DE TRANSPORT</u>			Produits : Déchets de métaux non dangereux, déchets non dangereux de verre Lieux concernés : Aires de transit			
9.	Pas de potentiel de danger identifié						
Phase :	3.3 <u>TRANSPORT PAR LES ENGINS DE MANUTENTION POUR MISE A QUAI PUIS CHARGEMENT</u>			Produits : Déchets de métaux non dangereux, déchets non dangereux de verre Lieux concernés : Déchargements de navires (quai et aires de bord à quai) / déchargement de trains et camions (aires de transit)			
10.	Pas de potentiel de danger identifié						



24 avenue Georges Brassens - 31700 Blagnac
+ 33 (0) 5 34 36 88 22

info@alphare-fasis.fr – www.alphare-fasis.fr